

COMMUNE DE LA COLOMBE
DELIBERATION DE REUNION

Date de convocation : L'an deux mil vingt le 29 juin.

Le Maire a convoqué les membres du Conseil Municipal avec l'ordre du jour suivant : Installation du conseil municipal – Election du Maire – Désignation du nombre d'adjoints- Election des adjoints- Election du délégué communautaire- Election des délégués au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau potable de la Coudraye - Election du représentant au sein de Manche Numérique - Questions diverses.

Date de la réunion : L'an deux mil vingt le 4 juillet à 10h30.

Le conseil municipal de la commune de La Colombe légalement convoqué s'est réuni en séance publique.

Nombre de conseillers municipaux : 15.

Présents : 14

Conseillers municipaux présents : Mesdames et Messieurs BOUILLON Alain, CHAMPBERTAULD Isabelle, DUHOMMET Philippe, FERRANDO Jean-Noël, GOSSET Jocelyne, GUEROULT Martine, LE MOAL Danielle, LETELLIER David, ROY Clotilde, SOULARD Yvan, THIEULENT Joël, THOMASSE Christelle, VENIAT Alain, VILLALARD Jean-Pierre.

Conseillers municipaux absents excusés : Mme DESVAGES Marlène donne procuration à Mme CHAMPBERTAULD Isabelle.

La séance 2020-03 débute à 10h32.

Mme ROY Clotilde est désignée secrétaire de séance conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marcel BOURDON, Maire sortant.

Les membres du conseil municipal de la commune de la Colombe, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote des 15 mars et 28 juin 2020, sont réunis dans la salle d'activités de la Commune sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-7 à L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Appel nominatif des conseillers municipaux :

- | | |
|----------------------------|----------------------------|
| 1 - BOUILLON Alain | 2 – CHAMPBERTAULD Isabelle |
| 3 - DESVAGES Marlène | 4 - DUHOMMET Philippe |
| 5 - FERRANDO Jean-Noël | 6 - GOSSET Jocelyne |
| 7 - GUÉROULT Martine | 8 - LE MOAL Danielle |
| 9 - LETELLIER David | 10 - ROY Clotilde |
| 11 – SOULARD Yvan | 12 – THIEULENT Joël |
| 13 –THOMASSE Christelle | 14 – VENIAT Alain |
| 15 – VILLALARD Jean-Pierre | |

Mme DESVAGES Marlène est absente excusée et donne procuration à Mme CHAMPBERTAULD Isabelle.

Le quorum est atteint.

Je déclare installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux, mesdames et messieurs ;

Présidence de la réunion par le membre le plus âgé de ce conseil. J'invite M. BOUILLON Alain, le plus âgé des membres du conseil, à présider cette assemblée et je lui laisse la place.

Le Président désigne 2 assesseurs :

1 - LETELLIER David

2 – THOMASSE Christelle

Déroulement du vote : à l'appel de son nom, chaque conseiller municipal passe par l'isoloir et revient mettre son bulletin de vote dans l'urne.

Il est demandé aux conseillers de plier en quatre leur bulletin de vote et de n'utiliser que les bulletins mis à leur disposition.

Dépouillement : Le secrétaire lit chaque bulletin de vote, les 2 assesseurs notent le nombre de voix obtenues par chaque candidat.

Délibération n°2020-03-001

ELECTION DU MAIRE

En vertu de l'article L 2121-10 à 2121-12 du CGCT et conformément aux articles L2121-21 et L2122-7 du CGCT, il est mentionné sur le présent registre des délibérations que la convocation a été envoyée à tous les conseillers élus les 15 mars et 28 juin dernier et que ces élus sont entrés en fonction le 4 juillet 2020 selon le décret N°2020-571 du 14 mai 2020.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance, Mme ROY Clotilde, la plus jeune de l'assemblée, a été nommée secrétaire de séance et M. BOUILLON Alain, le doyen de l'assemblée, a été nommé président de séance le temps de procéder à l'élection du Maire.

Le Président demande au(x) candidat(s) à ce poste de se déclarer.

Mme CHAMPBERTAULD Isabelle est candidate.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

A obtenu :

- Mme CHAMPBERTAULD Isabelle : 15 voix ;

Mme CHAMPBERTAULD Isabelle est proclamée Maire.

Installation de Madame le Maire dans sa nouvelle fonction.

Le Président laisse sa place au Maire nouvellement élu qui préside désormais la réunion.

Délibération n°2020-03-002

DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS

Selon l'Article L2122-2 du CGCT, Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal soit 4 adjoints.

Avant de passer à l'élection des adjoints, Madame le Maire rappelle que le conseil municipal précédent comptait 2 adjoints et propose de passer à 3 adjoints.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **Décide de fixer à 3 le nombre des adjoints au Maire.**

Délibération n°2020-03-003

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Il est procédé, dans les mêmes formes que l'élection du Maire, à l'élection du premier Adjoint.

Madame le Maire appelle les candidats à se déclarer. Les candidats sont Mme Jocelyne GOSSET et Mr Yvan SOULARD.

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs et nuls : 1
- Suffrages exprimés :15

A obtenu :

- Mme Jocelyne GOSSET : 2 voix
- Mr Yvan SOULARD : 12 voix

Mr Yvan SOULARD est proclamé 1^{er} Adjoint

Délibération n°2020-03-004

ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT

Madame le Maire appelle les candidats à se déclarer. Les candidats sont Mr Alain BOUILLON, Mme Jocelyne GOSSET et Mr Alain VENIAT.

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs et nuls : 0
- Suffrages exprimés :15

A obtenu :

- Mr Alain BOUILLON : 2 voix
- Mme Jocelyne GOSSET : 3 voix
- Mr Alain VENIAT : 10 voix

Mr Alain VENIAT est proclamé 2^{ème} Adjoint.

Délibération n°2020-03-005

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

Il est procédé, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième Adjoint.

Le président demande au(x) candidat(s) à ce poste de se déclarer.

Madame le Maire appelle les candidats à se déclarer. Les candidats sont Mme Jocelyne GOSSET et Mme Martine GUEROULT.

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs et nuls : 0
- Suffrages exprimés :15

A obtenu :

- Mme Jocelyne GOSSET : 4 voix
- Mme Martine GUEROULT : 11 voix

Mme Martine GUEROULT est proclamée 3ème Adjointe.

Délibération n°2020-03-006

DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES A VILLEDIEU INTERCOM

Vu la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 concernant les modalités et la désignation des conseillers communautaires,

Vu l'article L.273-11 concernant la désignation des conseillers communautaires dans les communes de moins de 1000 habitants,

Considérant l'élection du Maire et de ses adjoints le 4 juillet 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **Désigne** Mme Isabelle CHAMPBERTAULD, Déléguée Communautaire Titulaire.
- **Désigne** Mr Yvan SOULARD, Délégué Communautaire Suppléant.

Délibération n°2020-03-007

DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA COUDRAYE

Madame le Maire informe qu'au vu des statuts, il y a lieu de désigner 3 délégués titulaires et 1 délégué suppléant pour siéger au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de La Coudraye.

Madame le Maire appelle les candidats à se déclarer :

- 1^{er} Délégué Titulaire : Mr Joël THIEULENT
- 2^{ème} Délégué Titulaire : Mme Jocelyne GOSSET
- 3^{ème} Délégué Titulaire : Mr Alain VENIAT
- Délégué Suppléant: Mr David LETELLIER

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **Désigne** Mr Joël THIEULENT, 1^{er} Délégué Titulaire
- **Désigne** Mme Jocelyne GOSSET, 2^{ème} Déléguée Titulaire
- **Désigne** Mr Alain VENIAT, 3^{ème} Délégué Titulaire
- **Désigne** Mr David LETELLIER, Délégué Suppléant

Délibération n°2020-03-008

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SYNDICAT MIXTE MANCHE NUMÉRIQUE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de désigner un délégué pour siéger au sein de Manche Numérique et appelle les candidats à se déclarer.

Les candidats sont Mr Alain BOUILLON et Mr Philippe DUHOMMET.

Il est décidé de voter au scrutin secret ;

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15

- Bulletins blancs et nuls : 0

- Suffrages exprimés :15

A obtenu :

- Mr Alain BOUILLON : 3 voix

- Mr Philippe DUHOMMET : 12 voix

Mr Philippe DUHOMMET est désigné pour représenter la commune au sein de Manche Numérique.

Madame le Maire remercie tous les élus et les convie au prochain Conseil Municipal qui se tiendra le jeudi 9 juillet 2020 dans cette même salle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h15.